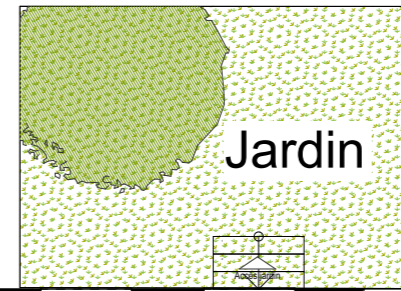
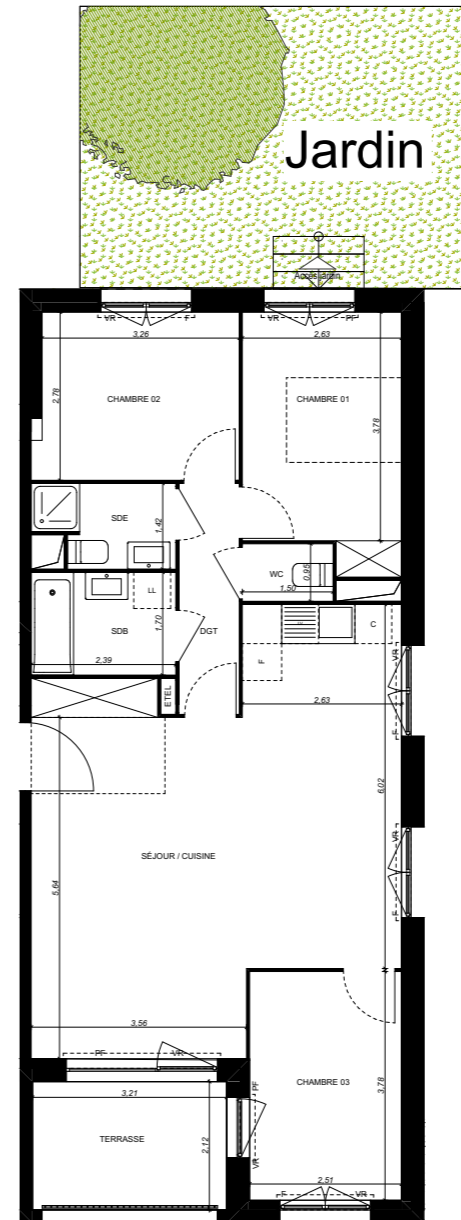
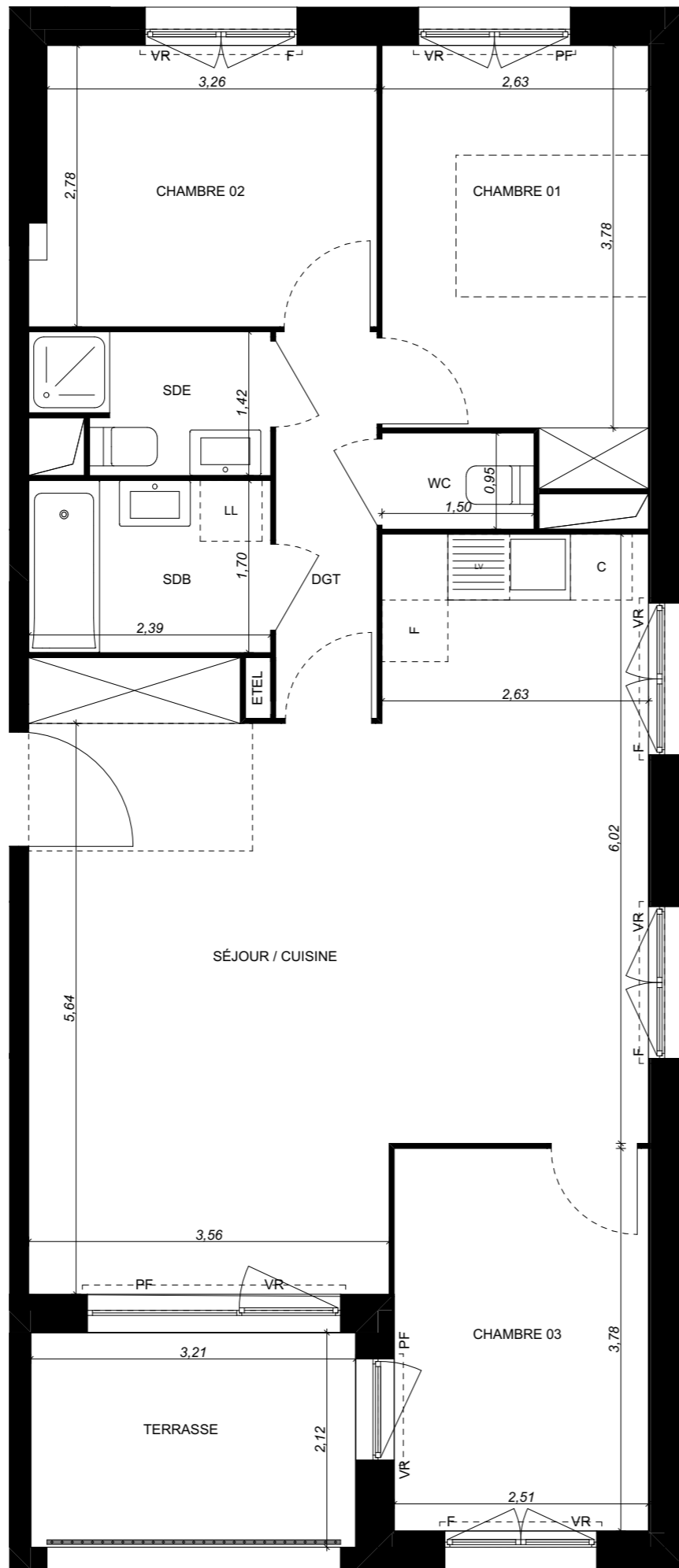


BC04



**TOPAZE**  
LOT A20B - ZAC Les Belles Vues  
91290 ARPAJON

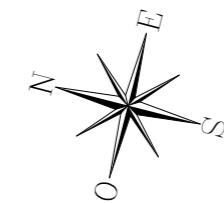


**APPARTEMENT DE 4 PIECES  
BC04 au R+1**

DGT	3,82
SÉJOUR / CUISINE	36,98
CHAMBRE 01	10,60
CHAMBRE 02	9,06
CHAMBRE 03	9,49
SDB	4,06
SDE	3,02
WC	1,42
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>78,45 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	6,81
CELLIER 04	2,52
JARDIN	31,16
<b>SURFACE TOTALE ANNEXE</b>	<b>40,49 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

VR	Volet Roulant	F	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
[Pattern]	Soffite / faux plafond / retombée	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
		TRI	Tri sélectif
		---	Retombée de poutre



Indice 0 Septembre 2021

Echelle : 0 50 100 200cm

**NOTA 1 :** Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions es la surface peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement ( retombée de poutre, soffites, allèges, faux plafond). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires (décret du 23 Mars 1997 (Art. 4.1)).

**NOTA 2 :** Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l' installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre de TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.